



FICHE D'INSCRIPTION 2025

A renvoyer accompagné de votre règlement exclusivement par **chèque à l'ordre de Var Apiloisir** avant le **28 février 2025** à :

Var Apiloisir
Chez Eric Régley
801 chemin de Cafon 1
83720 Trans-en-Provence

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : PORTABLE :

EMAIL :

N° D'APICULTEUR¹ :

Adhésion Membre actif	20 €€
Abonnement « L'Abeille de France » - Version papier ²	33 €€
Abonnement « L'Abeille de France » - Version numérique ²	25 €€
+ Assurance Pack BRONZE ² x 0,50 €/ruche€
OU Assurance Pack ARGENT ² x 1,65 €/ruche€
OU Assurance Pack OR ² x 3,60 €/ruche€
Adhésion Membre bienfaiteur	10 €€
Don à l'association (facultatif)	€
Banque :	TOTAL A PAYER exclusivement par chèque à l'ordre de Var Apiloisir€
N° du chèque :		

J'autorise l'utilisation par Var Apiloisir à des fins non commerciales des photos où je suis identifiable prises lors des activités de l'association.³

J'atteste avoir pris connaissance des statuts de l'association Var Apiloisir – Rucher école de Dracénie et accepter son règlement intérieur.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à la gestion de l'association. Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès du secrétaire de Varapiloisir (secretaire@varapiloisir.com).

Date : / /

Signature de l'adhérent(e) :

1 L'immatriculation du rucher est **OBLIGATOIRE** dès la première ruche.

2 L'abonnement à L'Abeille de France est facultatif mais obligatoire si vous souhaitez souscrire un pack assurance. Voir informations en page 3 et attestation en page 4.

3 Cochez la case en cas d'accord.



FICHE D'INSCRIPTION 2025

A renvoyer accompagné de votre règlement exclusivement par **chèque** **à l'ordre de Var Apiloisir** avant le **28 février 2025** à :

Var Apiloisir
Chez Eric Régley
801 chemin de Cafon 1
83720 Trans-en-Provence

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Nombre de colonies :.....
- Race(s) d'abeilles
- Type(s) de ruche(s) utilisée(s) :
 Langstroth Dadant Autre(s) (précisez) :
- Mon niveau de connaissances en apiculture :
Aucune Basique Moyen Confirmé
- Je participerai aux séances du rucher-école Oui Non
- Je suis disponible pour encadrer les débutants du rucher-école Oui Non
- Je m'inscris sur la liste de récupération d'essaim (adhérent 2024 uniquement)....Oui Non
- Les sites de transhumance et la miellerie mis à disposition par l'association sont accessibles uniquement aux adhérents ayant suivi la formation au rucher-école.
- Réunions / Conférences
Je suis intéressé(e) par les sujets suivants :
.....
.....
- Suggestions, remarques :
.....
.....



FICHE D'INSCRIPTION 2025

A renvoyer accompagné de votre règlement exclusivement par **chèque** à l'ordre de **Var Apiloisir** avant le **28 février 2025** à :

Var Apiloisir
Chez Eric Régley
801 chemin de Cafon 1
83720 Trans-en-Provence

Modalités d'abonnement et de souscription aux assurances de l'Abeille de France

A compter de 2025, 2 types d'abonnement annuel sont proposés :

- Abonnement à la revue en version papier avec la version numérique pour 33,00€ ;
- Abonnement à la revue en version numérique uniquement pour 25,00 €.

1- L'abonnement à la revue l'Abeille de France est obligatoire pour souscrire une assurance (pack bronze ou argent ou or) pour le nombre de ruches déclarées. Chaque pack donne accès aux webinaires proposés par l'Abeille de France.

2- Formules pack :

a) Formule pack bronze : Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + éco-contribution LEKO – 0,50 € / ruche.

b) Formule pack argent : Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation + éco-contribution LEKO – 1,65 € / ruche.

c) Formule pack or : Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation + Vol + Détérioration + éco-contribution LEKO – 3,60 € / ruche.

3- Informations disponibles sur le site du SNA :

- les conditions générales et les franchises des assurances apicoles :

<https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2025/>

- les informations concernant l'étiquetage des contenants de miel et l'écocontribution

Léko : <https://www.snapiculture.com/mentions-obligatoires-miels/>

- les adhérents qui ont souscrit à un des packs (bronze, argent ou or) peuvent consulter ces documents et télécharger leurs attestations ainsi que le kit info tri Léko dans leur espace client personnel sur <https://www.apiconnect.fr/>

4- Si vous souscrivez une assurance (formule pack), merci de joindre impérativement cette attestation à votre fiche d'inscription :



FICHE D'INSCRIPTION 2025

A renvoyer accompagné de votre règlement exclusivement par **chèque** **à l'ordre de Var Apiloisir** avant le **28 février 2025** à :

Var Apiloisir
Chez Eric Régley
801 chemin de Cafon 1
83720 Trans-en-Provence

Attestation souscription assurances L'Abeille de France 2025

« Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site <https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2025/>

Je donne à l'Abeille de France procuration afin de me représenter en tant que mandataire pour satisfaire à la gestion continue de mes obligations environnementales relatives à la Responsabilité Elargie du Producteur « REP », telles que l'enregistrement, la déclaration annuelle, le paiement de la contribution et la transmission du plan de prévention et d'éco-conception.

A ce titre, je m'engage à :

- 1- Indiquer pour 2025 à ma structure (Var Apiloisir) le nombre de ruches correspondant à ma déclaration annuelle de détention et d'emplacement de ruches.
- 2- Régler le montant d'un des packs (Bronze, Argent ou Or) comprenant l'éco-contribution.
- 3- Accepter les contrôles externes réalisés par LEKO concernant les données de mise sur le marché déclarées par le mandataire.

Pour donner effet à la présente procuration, j'atteste que je ne commercialise que des pots de miel. »

Date :

Nom :

Signature :